

**VITRIERS** 

CNP 73111

Coupent, ajustent, posent et remplacent les vitres des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels, les parois vitrées de bâtiments et autres structures et les vitres de meubles et autres produits.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Très Bonnes

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

9

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

**S.O.** 

**NIVEAU DE SCOLARITÉ** 



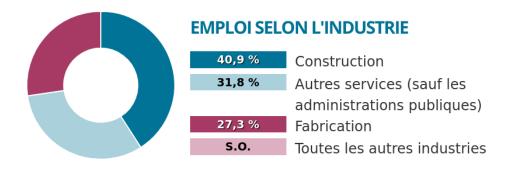
Un diplôme d'études secondaires ou une formation en cours d'emploi **EMPLOYÉS** 

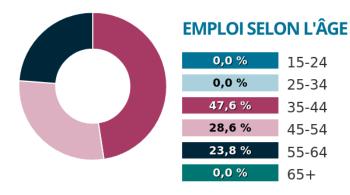
**123** 

SALAIRE MOYEN

42 000 \$

Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.





## **ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM**

- Apprenti
  Vitrier/Apprentie Vitrière
- Poseur/Poseuse De Verre
  Vitrier Et
  Laminé
  Mécanicie
  - Vitrier Et Mécanicien/Vitrière Et Mécanicienne Des Métaux

- Vitrier/Vitrière
- Vitrier/Vitrière De Verre De Bâtiment
- Vitrier/Vitrière De Vitraux

## **FONCTIONS PRINCIPALES:**

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- lire et interpréter des plans et des spécifications techniques afin de déterminer le type et l'épaisseur des vitres et des cadres, la méthode d'installation et les matériaux requis;
- mesurer le verre, le marquer et le couper à l'aide d'un coupe-verre manuel ou assisté par ordinateur;
- teinter le verre et créer des motifs en gravant le verre, en le traitant avec un jet de sable sous pression ou en le peignant;
- monter, ériger et démonter des échafaudages et du matériel de réglage et de levage;
- poser des carreaux dans des cadres et les fixer à l'aide d'agrafes, de pointes de vitrier ou de moulures;
- assembler et poser aux murs, aux plafonds ou aux façades des bâtiments, des éléments de verre préfabriqués, des miroirs ou des produits en verre.



Les informations présentées sont basées sur des données concernant le Nouveau-Brunswick. Pour en savoir plus sur les données fournies, visitez www.emploisnb.ca/occupations.